

Nombre de Membres en exercice :	84
Nombre de Membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	21
Votes Pour :	21
Votes Contre :	0
Vote blanc ou nul :	0
Abstention :	0

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 27/12/2016

L'an deux mil seize, le vingt-sept décembre à dix-sept heures, se sont réunis sur deuxième convocation au 27 Avenue Gabriel Pravaz 38480 Pont de Beauvoisin, les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de M Gérard BLONDON, Président en exercice, dûment convoqués le vingt-décembre deux-mille seize. Pour cette deuxième réunion, il n'y a pas d'obligation de quorum.

Présent(s) :

Françoise NEGRO, Daniel VUILLAUME et Denis ELIOT (AOSTE), Sébastien GROS (BELMONT-TRAMONET), Jean-Claude JULLIN (CHIRENS), Philippe QUEMART (CORBEL), Gérard BLONDON (DOMESSIN), Isabelle CASSET (LA BRIDOIRE), Jérôme IPPOLITO (LES ECHELLES), Thierry MERMET-PERROZ (LE PONT DE BEAUVOISIN 73), Bernard PIERRE (ROMAGNIEU), Frédéric GUIGNIER et Maurice VUITTENY (ST ALBIN DE VAULSERRE), Dominique COMBAZ (ST BERON), Michel BAVUZ (ST GENIX SUR GUIERS), Richard MEYER (ST GEOIRE EN VALDAINE), Jean-François PILLAUD-TIRARD (ST JEAN D'AVELANNE), Jean-Pierre OCCELLI (ST JOSEPH DE RIVIERE), Michel REYNAUD (ST MARTIN DE VAULSERRE), Louis MONIN-PICARD (ST SULPICE DES RIVOIRES), Alain MARTINETTO (VELANNE), Paul BERTHIER (VEREL DE MONTBEL)
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration:

Absent(s) excuse(s) :

Gabriel COURT-FORTURNE et Marc BERTRAND (ATTIGNAT-ONCIN), Lionel BAZIN et Fabien CLOPPET (AVRESSIEUX), Cédric PERONNIER (BELMONT-TRAMONET), Christine GUTTIN (CHIRENS), Robert SILLON (CORBEL), Raymond VAGNON (DOMESSIN), Patrick DRIGO et Birgitta RENAUDIN (ENTRE DEUX GUIERS), Anne LENFANT et Maryvonne CURIALLET (ENTREMONT LE VIEUX), René LADEVEZE et Franck DELPHIN (LA BAUCHE), Nicolas GERBELOT-BARILLON (LA BRIDOIRE), Pierre FAYARD (LES ECHELLES), Marie-Jeanne D'HABERES (LE PONT DE BEAUVOISIN 73), Christian STOLL et Antonio DA COSTA DE ABREU (MASSIEU), Christian MARCOZ et Stéphane BILLON-PIERRON (MERLAS), Sébastien BOURGOIN et Philippe QUINTIN (MIRIBEL LES ECHELLES), Albin RIBIERO et Rolland GUILLAUD (POMMIERS LA PLACETTE), Audrey GARDAZ et Jean-Yves MICOUD (PONT DE BEAUVOISIN 38), Jean-Louis REYNAUD et Henri PEGOUD (PRESSINS), Jean-Marc MURONI et Guillaume GEORGE (ROCHEFORT), Florent PEYRAUD-MAGNIN (ROMAGNIEU), Fédelm CALVEZ (ST BERON), Fleury CHAUSSABEL et Mathieu PAVIS (ST BUEIL), Joël PEYLIN et Eric GRUBY (ST CHRISTOPHE LA GROTTTE), Henri GENIN-LOMIER et Jacques PICHON-MARTIN (ST CHRISTOPHE SUR GUIERS), Monique DERRUDER et Benoît CURTET (ST FRANC), Christine PASCAL (ST GENIX SUR GUIERS), Patrice MORTREUIL (ST GEOIRE EN VALDAINE), Jean-Paul GRAVEND (ST JEAN D'AVELANNE), René GHIOTTI (ST JOSEPH DE RIVIERE), Céline TREIL et Michel ALEX (ST JULIEN DE RATZ), Raymond FERRIEUX et Christian ALLEGRET (ST LAURENT DU PONT), Frédéric MARREL (ST MARTIN DE VAULSERRE), Patrice POULET et Bruno MONTAGNAT (ST PIERRE DE CHARTREUSE), Marc GAUTIER et Ludovic VINCENT (ST PIERRE D'ENTREMONT 38), Isabelle CAVALLLO et Sébastien SAULE (ST PIERRE D'ENTREMONT 73), Jean-Michel JUGLARET et Alexandre DOGLIONI (ST PIERRE DE GENEBOZ), Didier GONZALES (ST SULPICE DES RIVOIRES), Jocelyn THENOT (VELANNE), Philippe SCHULLER (VEREL DE MONTBEL), Georgette BARATAUD et Jean-Paul PERRIN (VOISSANT)

Gérard BLONDON ouvre la séance à 17h15.

Il remercie les délégués de leur présence et rappelle que pour cette deuxième réunion, il n'y a pas d'obligation de quorum.

Il présente ensuite l'ordre du jour qui comprend des décisions importantes à prendre pour l'avenir du syndicat :

- ✚ PV du conseil syndical du 14/06/16
- ✚ Débat d'orientation budgétaire
- ✚ Emprunt
- ✚ Modification de la méthode de reprise des amortissements
- ✚ Présentation du RIFSEEP
- ✚ Modification du tableau des emplois
- ✚ Compte-rendu des réunions du bureau syndical et des commissions thématiques
- ✚ Questions diverses

Frédéric GUIGNIER a été désigné secrétaire de séance.

PV du conseil syndical du 14/06/2016

Gérard BLONDON demande s'il y a des remarques ou des compléments à apporter sur le procès-verbal du précédent Conseil Syndical : aucune remarque n'est émise.

Le procès-verbal est mis au vote.

Il est adopté à l'unanimité.

Débat d'orientation budgétaire

Gérard BLONDON rappelle que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants et que celui-ci doit se tenir dans un délai maximal de 2 mois avant l'examen du budget annuel.

Afin de prendre en compte les dernières évolutions législatives, ce débat :

- Doit contenir les informations suivantes :
 - Une présentation de la structure
 - Un point sur l'évolution du personnel et des dépenses liées
 - Une prospective sur les engagements pluriannuels
 - Des orientations budgétaires pour l'exercice à venir
 - Une étude de la dette et de sa structure
- Donne lieu à une délibération spécifique
- Doit être transmis au représentant de l'Etat et aux communes et publié.

Le budget 2017 a pour ambition de poursuivre l'action du syndicat à destination des habitants et des communes (actions de gestion de la ripisylve en cas de défaillance des propriétaires riverains, d'animation et de sensibilisation, de soutien des particuliers et des collectivités dans les démarches en lien avec les milieux aquatiques), des enjeux sur les milieux aquatiques (poursuite des actions de gestion des milieux aquatiques : Guiers mort à St Laurent du Pont et Entre deux Guiers, Malafossant à St Jean d'Avelanne, gestion des zones humides, ...) et du territoire (soutien à l'économie locale : marchés de travaux et marchés d'insertion, développement des partenariats et prise en compte des évolutions liées à GEMAPI).

Gérard BLONDON rappelle à cet effet que le SIAGA est un syndicat particulier avec une efficacité très forte : faibles participations communales (310 000 €/an) mais permettant de réaliser des investissements conséquents (11 M€ sur la durée du contrat).

Le budget du syndicat est de plus en plus contraint en lien avec :

- Le démarrage dès 2016 des gros investissements prévus au contrat
- Des participations communales insuffisantes pour couvrir l'autofinancement de l'ensemble des actions du contrat (dès le début du contrat, le besoin annuel moyen avait été estimé à 340 000 € alors que le montant des participations atteint seulement 310 000 € en 2016)
- La prise en compte de nouvelles opérations (même si certaines actions ont été abandonnées)
- Des remises en cause de certaines subventions :
 - Désengagement de la Région sur le volet fonctionnement du contrat pour la 2^{ème} période (2017/2019)
 - Réduction des aides de la Région sur les 4 postes : seulement 3 postes ont été aidés en 2016 et 2 postes seront aidés à compter de 2017 (cela représente un différentiel par rapport au montant espéré de 32 250 € pour 2016 et de 44 000 €/an à partir de 2017)
 - Une instruction des demandes d'aides par les financeurs à la loupe pouvant induire dans quelques cas à un montant de dépenses éligibles inférieur au montant global des travaux.

Gérard BLONDON précise que la nouvelle politique d'aide de la Région pénalise de nombreuses structures et que 3 autres syndicats de rivière sont comme nous concernés par une 2^{ème} période de leur contrat. De nombreux échanges techniques et politiques avec la Région ont été engagés ; un courrier devrait prochainement nous être adressé.

Cette diminution des ressources nous impose d'agir à plusieurs niveaux :

- Maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement
- Arbitrage parmi les actions : réduction des coûts, reprogrammation, suppression
- Réflexion sur les modalités de financement : recours à l'emprunt, nouveaux modes de financement.

Cette diminution des ressources ne doit pas empêcher le syndicat de continuer à soutenir les communes ; le maintien des postes est donc primordial afin d'assurer l'ensemble des missions d'appui technique et la réalisation des actions.

Le débat d'orientation budgétaire propose les orientations suivantes :

- Mise en place d'une comptabilité pour les actions d'investissement de type autorisation de programme / crédits de paiement afin d'avoir une meilleure lisibilité pluriannuelle des finances. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour une opération pluriannuelle et les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées dans le cadre de l'autorisation de programme pour une année.
- Transfert d'un maximum d'action en investissement afin de bénéficier des aides de la Région. Il est par exemple proposé d'imputer en totalité les dépenses liées à la ripisylve en investissement (jusqu'à présent une partie était en fonctionnement et une autre en investissement)
- Définition d'une nouvelle politique d'amortissement (cf. point détaillé ci-après)
- Maîtrise et arbitrage des dépenses
- Poursuite des investissements engagés
- Hausse des participations communales pour 2017 limitée entre 3 à 5% maximum
- Recherche de nouveaux modes de financements (partenariats)
- Mobilisation d'un emprunt de 800 000 € sur 20 ans (cf. point suivant).

Jean-Claude JULLIN demande si la compétence GEMAPI permettra le recours à de nouvelles ressources financières. Gérard BLONDON répond que la mise en œuvre de cette compétence peut être financée par une taxe. Il appartiendra à chaque EPCI-FP de décider d'avoir ou pas recours à cette taxe. Le SIAGA (dans le cas où les EPCI-FP lui auront transférés la compétence GEMAPI) demandera une participation financière à ses membres pour la réalisation des missions transférées. Ce montant sera financé soit par la taxe si l'EPCI-FP a choisi d'y avoir recours soit par le budget général.

En parallèle du travail engagé avec les EPCI-FP, il est indispensable de poursuivre nos efforts de maîtrise des dépenses et de recherches de nouveaux modes de financement.

Plusieurs délégués (Aoste, Pont de Beauvoisin 73) font également part des difficultés financières dans leurs communes, surtout sur le long terme. Ils sont conscients de l'importance du SIAGA et soutiennent son action.

Françoise NEGRO soutient l'action du SIAGA mais se sent inquiète de la situation financière des collectivités et souhaiterait que l'Etat s'engage plus dans la protection des personnes.

Louis MONIN-PICARD rappelle que le DOB propose pour 2017, en accord avec le bureau syndical, une augmentation des participations communales comprises au maximum entre 3 et 5%. Le montant exact (qui ne pourra pas dépasser cette fourchette) sera validé lors du vote du budget, et que s'il est possible, il sera moindre.

Jean-Pierre OCCELLI précise, à titre indicatif, qu'une augmentation des participations communales de 3% représente une hausse de 10 000 € répartie sur l'ensemble des 42 communes ; et de 16 000 € pour une augmentation de 5%.

Après ces éclaircissements, le DOB est mis au vote.

Le DOB est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des constatations présentées ci-avant et comme cela avait été envisagé dès la signature du contrat, il est proposé le recours à l'emprunt.

Louis MONIN-PICARD indique qu'une demande initiale auprès de 11 établissements de crédit pour un montant maximal de 1 M€ et d'une ligne de trésorerie a été faite : nous avons reçu 3 réponses.

Suite au travail de l'ASADAC, le montant de l'emprunt a été ajusté à 800 000 €.

Sur les 3 offres reçues, celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est présente les meilleures conditions, à savoir :

- Emprunt de 800 000 €, durée de 240 mois, taux d'intérêt fixe de 1.36%, frais de dossier de 600 €, périodicité trimestrielle de 11 438.46 €, remboursement anticipé possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)
- Ligne de trésorerie pouvant aller jusqu'à 400 000 €, durée de 12 mois, taux variable sur la moyenne mensuelle de l'indice « Euribor 3 mois » (égal au 13/12/16 à 0%) assortie d'une marge de 1%, commission de réservation de 0.2% du montant global de la ligne avec un minimum de 380€.

Gérard BLONDON indique que les taux sont en train de remonter rapidement et qu'il est préférable de contractualiser dès à présent car les taux sont encore très intéressants.

Une précision est demandée quant à la ligne de trésorerie. Louis MONIN-PICARD indique qu'il est intéressant de négocier une ligne de trésorerie en même temps que l'emprunt afin d'offrir au syndicat la possibilité d'y avoir recours pour les avances d'argent (attentes des versements des subventions, du FCTVA). Cette ligne de trésorerie ne sera utilisée que si nécessaire.

Après ces éclaircissements, la contractualisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est est mise au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Amortissement

Cécile VILLATTE indique que le travail mené en relation avec l'ASADAC pour l'évolution des statuts et la réalisation d'une prospective financière a permis de mettre en lumière le fait que le SIAGA conduit actuellement une politique d'amortissement qui excède ses obligations.

En effet, la comptabilité en M14 n'impose pas d'amortir autant que ne le fait actuellement le SIAGA.

En conséquence, il est proposé de n'amortir que le minimum imposé par les textes, à savoir :

- ✚ s'agissant des immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes :
 - 202 « Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme »,
 - 2031 « Frais d'études » (non suivis de réalisation),
 - 2032 « Frais de recherche et de développement »,
 - 2033 « Frais d'insertion » (non suivis de réalisation),
 - 204 « Subventions d'équipement versées »,
 - 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
 - 208 « Autres immobilisations incorporelles (à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision) » ;
- ✚ s'agissant des immobilisations corporelles, les biens figurant aux comptes :
 - 2156 « matériel et outillages d'incendie et de défense civile »,
 - 2157 « matériel et outillage de voirie »,
 - 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques »
 - 218 « autres immobilisations corporelles ».

Les durées d'amortissement des biens sont également précisées (elles sont conformes à la réglementation).

La conséquence en est le non amortissement des travaux notamment ceux initiés dans le cadre du marché à bons de commande, de la ripisylve.

La nouvelle politique d'amortissement est adoptée à l'unanimité.

Mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)

Gérard BLONDON indique que le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération, pour les agents de la fonction publique.

Ce régime indemnitaire est composé de 2 parties :

- Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)
- Un complément indemnitaire annuel (CIA).

Ces 2 parties sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet et leurs modalités de versement.

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Elle est versée mensuellement et doit être révisée au maximum tous les 3 ans. Cette indemnité a pour objectif de valoriser l'exercice des fonctions occupées par l'agent. En principe, elle remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Le CIA est facultatif et permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Il est versé annuellement en 1 ou 2 fractions. Il est lié à l'entretien professionnel annuel.

Gérard BLONDON explique qu'il a fixé les règles suivantes pour la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire :

- Pas de hausse de la masse salariale
- Pas de baisse de rémunération des salariés
- Ne doit pas engendrer des tensions entre les agents afin de conserver la bonne entente qui existe.

Maurice VUITTENY souhaite savoir qui est la personne qui apprécie le travail des agents et s'il ne serait intéressant d'avoir 2 avis.

Gérard BLONDON répond que pour l'instant il est le seul à faire les entretiens annuels et s'engage désormais à ne plus les faire seul.

NB : après vérification, il apparaît que les consignes imposent la présence d'une seule personne afin de ne pas donner l'impression d'un entretien en forme de « tribunal ».

La mise en place du RIFSEEP (IFSE et CIA) est adoptée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Suite à la réussite d'un examen par un agent, il peut être promu sur un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe puis de suppression du poste d'adjoint administratif de 2nd classe.

La modification du tableau des effectifs est votée à l'unanimité.

Frédéric GUIGNIER présente les points développés lors des 2 dernières séances du bureau.

Bureau syndical du 06/09/16 :

- Point d'étape sur la procédure de modification des statuts
- Marché de travaux à bons de commande : St Laurent du Pont, Malafossant (démarrage des travaux, emprunt)
- Marché ripisylve : renouvellement
- Point d'information sur les dossiers suivants :
 - Veille foncière de la SAFER
 - Acquisitions foncières sur Entre deux Guiers et St Laurent du Pont en lien avec les travaux
- Plan de gestion des plages de dépôt
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Bureau syndical du 06/12/16 :

- Préparation de la présente AG
- 2 délibérations prises pour des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et de la Région :
 - Acquisitions foncières
 - Postes 2017.

Jean-Pierre OCCELLI présente ensuite les différents points abordés lors des réunions de la commission communication du 04/08/16 et du 01/12/16 :

- Site internet : fréquentation, dernières actualités publiées
- compte Facebook : ajout régulier de contenu (suivi des travaux), augmentation du nombre de personnes inscrites
- animations scolaires : 2 thèmes d'animation proposés (eau et rivière / pollution), 31 classes inscrites pour l'année 2016/17 dont une classe d'une commune non adhérente au SIAGA (participation financière de la commune ou de la CCLA à prévoir)
- projet de « classe verte » sur le site de Rivièr'Alp mis en place par l'école d'Entre-deux-Guiers avec d'autres écoles en dehors du bassin versant (participation financière à prévoir pour les écoles externes)
- bulletin de liaison : parution du n°14 (distribution du 6 au 9 décembre 2016)
- réalisation des nombreux articles notamment pour les bulletins municipaux.

Michel BAVUZ présente ensuite l'état d'avancement des travaux :

- le programme d'entretien de la ripisylve :
 - finalisation du programme 2015/16 : 150 jours de travail effectués par 3 équipes de 6 personnes en insertion (Centre social, ONF PRODEPARE, ACTY Chantier)
 - attribution du marché d'insertion et de qualification professionnelle pour les travaux d'entretien de la végétation de berges et des espaces naturels du bassin versant du Guiers : 3 attributaires, durée de 1 an renouvelable 3 fois
- les travaux sur le Guiers mort à St Laurent du Pont :
 - réalisation au dernier trimestre de 2016 des travaux relevant de la procédure de déclaration : dérasement de 2 seuils (seuil des écoles et seuil du camping) avec confortement des berges
 - des photos ainsi que 2 animations sont présentées
- les travaux sur le Malafossant sur St Jean d'Avelanne :
 - Louis MONIN-PICARD remercie à ce propos le maire de St Jean-d'Avelanne pour l'aide apportée par ses bonnes relations avec la sous-préfecture. Il indique que le montage des dossiers financiers a été long et particulièrement complexe mais que désormais l'ensemble des aides a été attribué et devrait permettre un financement de l'ordre de 80%
 - L'installation du chantier a eu lieu, les travaux sont pour l'instant en arrêt (fêtes de fin d'année) et reprendront dès la 1^{ère} semaine de janvier

- Gérard BLONDON indique qu'une réunion spécifique sera organisée sur ce dossier afin de pouvoir remercier de manière officielle les personnes qui ont permis l'aboutissement de ce dossier et également expliquer les contraintes qui ont imposées des surcoûts.

Questions diverses

Gérard BLONDON présente rapidement la poursuite du travail pour l'évolution des statuts du SIAGA en lien avec la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

- Poursuite des échanges avec les EPCI-FP concernés et transmission d'un projet d'évolution des statuts pour ouvrir la discussion
- Démarrage du travail de prospective financière avec l'ASADAC afin d'estimer les besoins de financement (poursuite des actions du contrat, nouvelle programmation en lien avec GEMAPI)
- Travail mené en concertation avec les services de l'Etat.

Daniel VUILLAUME pose la question des suites de la visite sur la digue d'Aoste organisée en début d'année. Gérard BLONDON et Michel BAVUZ précisent que la gestion des digues est un problème crucial et une composante majeure de la compétence GEMAPI, que la DREAL a fait une constatation de l'état de la digue, que l'Agence de l'eau a retenu notre dossier dans le cadre d'un appel à projet GEMAPI qui permettra notamment de mieux connaître l'état de la digue de ce secteur du Guiers.

La séance est levée à 19h30.

Gérard BLONDON
Président du SIAGA

